PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :

Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

Gestes Éco-citoyens

ALERTE niveau 2/4

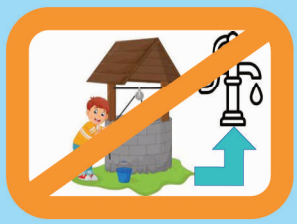

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
des prélèvements dans un forage, puits ou source ou dans un canal

INTERDICTION
retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage
INTERDICTION
des rejets directs dans les cours d'eau

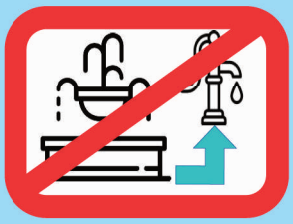

INTERDICTION
de prélever dans une fontaine pour un autre usage que l'abreuvement

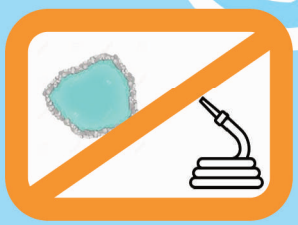

RÉDUCTION
De 50 % de l'alimentation des étangs et plans d'eau. Pour les retenues sur cours d'eau débit entrant = débit sortant

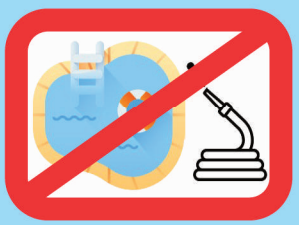

INTERDICTION
de remplir et vidanger les piscines et spas familiaux > 1m3
(hors première mise en eau après construction de 23h à 7h)

INTERDICTION
de remettre à niveau les piscines et spas familiaux entre 7h et 23h

INTERDICTION
de laver les véhicules à domicile
(hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau à 70 %)

LIMITATION
des lavages de véhicules en station professionnelle équipée :
-de lances haute pression
-d'un recyclage de l'eau de minimum 70 %
- d'un portique muni d'un mode ECO

INTERDICTION
de laver les voiries privées
(hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées
(sauf si réalisé par des professionnels)

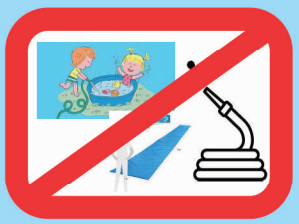

INTERDICTION
jeux d'eau des particuliers ou des collectivités sauf si l'eau utilisée est recyclée ou en cas d'activation du niveau 3 du plan canicule

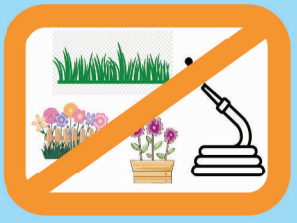

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser les végétaux privés *(pelouses, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières…)*

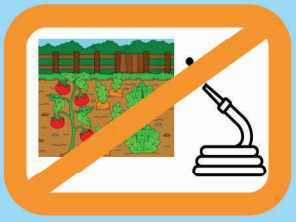

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser son jardin potager

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Secheresse-et-gestion-quantitative/Secheresse

Et sur le site internet :
https://vigieau.gouv.fr/

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages des collectivités quelle que soit la ressource :

Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

Gestes Éco-citoyens

VIGILANCE niveau 1/4 : ÉCONOMIES VOLONTAIRES

	ALERTE niveau 2/4	ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4	CRISE niveau 4/4
prélèvements dans le milieu superficiel (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet)	INTERDICTION		
rejets directs dans les cours d'eau	INTERDICTION		
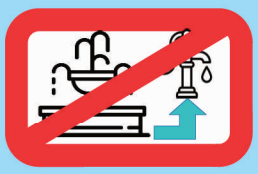 **prélèvements dans un forage, puits ou source ou dans un canal**	INTERDICTION ENTRE 11h et 18h	INTERDICTION ENTRE 9h et 20h	INTERDICTION
INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert dans la mesure où cela est techniquement possible INTERDICTION de prélever dans une fontaine pour un autre usage que l'abreuvement			
Arrosage des jardins et parcs ouverts au public	INTERDICTION ENTRE 11h et 18h	INTERDICTION ENTRE 7h et 23h	INTERDICTION
Arrosage des végétaux publics ***(pelouses, ronds-points, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières…)***	INTERDICTION ENTRE 11h et 18h	INTERDICTION	INTERDICTION
Arroser les stades et autres espaces sportifs	INTERDICTION ENTRE 11h et 18h	INTERDICTION ENTRE 11h et 18h	INTERDICTION
laver les voiries, les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées	INTERDICTION (sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels)	INTERDICTION (sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels)	INTERDICTION (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)
Contrôle technique des PEI *(Sauf nécessité de sécurité publique Calendrier mensuel fourni à la DDT)*	INTERDICTION	INTERDICTION	
Lavage des réservoir AEP	INTERDICTION	INTERDICTION	
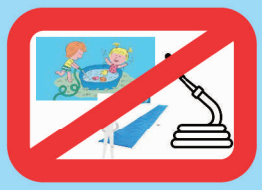 **Les jeux d'eau**	INTERDICTION Sauf eau recyclée ou déclenchement du niveau 3 plan canicule		

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Secheresse-et-gestion-quantitative/Secheresse

Et sur le site internet :

https://vigieau.gouv.fr/